



Finances, Énergie et
Affaires municipales
Imposition et
registre des biens

Déclaration de la taxe environnementale

(Conformément aux lois de l'Île-du-Prince-Édouard intitulées *Environment Tax Act* et
Revenue Administration Act, R.S.P.E.I. 1988)

Soumettez en ligne à :

<https://eservices.gov.pe.ca/businessportal>

Soumettez à :

N'importe quel bureau d'Accès Î.-P.-É.

Expédiez à :

Finances, Énergie et Affaires municipales

Imposition et registre des biens

C.P. 1330

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N1

Livrez à :

95, rue Rochford

Immeuble Shaw, 1^{er} étage, Sud

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 3T5

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'alinéa 31c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et serviront à l'administration et à l'application de la taxe. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt de la Division de l'imposition et du registre des biens, C.P. 2000, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8, 902-368-5137.

À noter : La production et la remise doivent se faire dans les 20 jours suivant la fin de la période trimestrielle visée par la présente déclaration, même si aucune taxe ne doit être

Nom et adresse :

Période se terminant le :

Mois Jour Année

Taxe environnementale

Chaque formulaire ne doit porter que sur une période de déclaration

Numéro de compte		\$
1.	Taxe environnementale	
2.	Commission pour les vendeurs admissibles (voir note ci-dessous) (n° 1 x 0,03, jusqu'à un maximum de 300 \$)	
3.	Taxe environnementale totale à payer (n° 1 - n° 2)	
4.	Solde de la taxe environnementale précédent	
5.	Paiement de la taxe environnementale ci-joint	
<p>À noter : Les vendeurs admissibles sont ceux qui ont déclaré un montant de taxe perçue de 10 000 \$ ou moins au cours de l'année financière provinciale précédente.</p>		
Paiement total ci-joint		
(Veuillez faire un chèque à l'ordre du ministre des Finances, de l'Énergie et des Affaires municipales.)		

L'information ci-dessus est certifiée comme étant exacte au meilleur de la connaissance du soussigné.

Signature : _____

Date : _____

Pour obtenir plus d'information : www.taxandland.pe.ca (site Web), taxandland@gov.pe.ca (courriel), 902-368-4070 (téléphone), 902-368-6164 (télécopieur).

Février 2013